COMMUNE D'IXELLES
Direction de l'Urbanisme
Hôtel communal
Chaussée d'Ixelles, 168
1050 BRUXELLES

V/Réf : 7b/pu/835
N/Réf. : AVL/ah/XL-2.453/s516
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame, Monsieur,

Objet : IXELLES. Avenue Molière, 233. Demande de permis unique portant sur l'extension et le rehaussement d'une maison unifamiliale, y compris la transformation de la façade à rue.
Dossier traité par Mme V. Minne.

Suite à votre courrier du 15 février 2012 sous référence, réceptionné le 21 février dernier, votre demande relative au point mentionné sous rubrique a été portée à l'ordre du jour de la séance de la C.R.M.S. du 7 mars 2012.

Le dossier concerne la maison de maître située 233, avenue Molière. Elle est comprise dans la zone de protection de l'immeuble à appartements situé au n° 210 et dans celle de la maison située au n° 172, respectivement conçus par les architectes Ramaeckers et Dewin. La demande vise la transformation intérieure de la maison et de son enveloppe extérieure, y compris le remplacement du parement ainsi que des menuiseries de la façade à rue.

En raison de la valeur intrinsèque de la maison de maître et du rôle important qu'elle joue dans le front bâti, la CRMS déconseille fermement de modifier la façade avant, telle que proposée. Le remplacement du parement de briques vernissées par des plaques de pierre bleue altèrerait totalement la lecture de la façade (inversion du jeu chromatique et modification des raccords et du relief). Cette intervention serait également préjudiciable pour les perspectives sur et depuis les biens protégés situés à proximité directe.
Concernant les transformations intérieures qui sont prévues, il faudra rester attentif à la présence éventuelle d'éléments intérieures de qualité et à les conserver dans les meilleures conditions possibles.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. A.A.T.L. / D.M.S. (Mme O. Goossens) / A.A.T.L. – D.U. (Mme V. Henry)